

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 27 SEPTEMBRE 2021

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 4**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5**

Le 27 Septembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

### **PRÉSENTS**

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

#### Tignes

Serge REVIAL,

#### Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

#### Villaroger

Alexis VIVET-GROS

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Nicolas MORIN (Pouvoir à Gérard VERNAY)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Capucine FAVRE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Franck MALESCOUR (Pouvoir à Yannick AMET)

### **EXCUSÉS**

Paul PELLECUER

Éric JACQUEMOUD

Laurence FONTAINE

## 2021-92 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE

Monsieur Yannick AMET, Président, rappelle que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit dans son volet « démocratisation et transparence » que le Président de la Communauté de Communes adresse au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la structure intercommunale.

Le Maire communique ensuite le rapport au Conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les conseillers délégués de chaque Commune membre de l'organe délibérant de la Communauté de Communes peuvent être entendus. Le Président peut être entendu par le Conseil Municipal de chaque Commune membre soit à sa demande, soit à celle du Conseil Municipal.

En outre, les conseillers délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de la Communauté de Communes.

Le rapport annuel d'activité 2020 de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT) est consultable en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et à l'accueil du siège à Séz.

Chaque Conseiller Communautaire dispose d'un exemplaire du rapport.

Après présentation du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 21 Septembre 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**

Pour le Président empêché,  
par délégation,  
Jean-Claude FRAISSARD  
1<sup>er</sup> Vice-Président

